

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'un immeuble situé 49, rue Dubois Crancé à Oullins et appartenant à la SARL ROMATEX.

Cet immeuble contigu à des propriétés communautaires est nécessaire à l'aménagement du quartier de la Saulaie.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 3 808 mètres carrés ainsi que du bâtiment à usage industriel qu'elle comporte.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit immeuble serait acquis au prix de 3 800 000 F, libre de toute location ou occupation, admis par le service des domaines ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser, d'une part, à signer l'acte authentique à intervenir, d'autre part, à déposer la demande de permis de démolir dudit bien, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration général et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer la demande de permis de démolir dudit bien.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211 500 - fonction 653 - opération 0004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,